



## Service des pèlerinages

# CONDITIONS PARTICULIERES DE PARTICIPATION

Pèlerinage diocésain à LA SALETTE du 15 au 17 octobre 2025

Nos pèlerinages sont effectués selon les conditions générales de vente conformes aux articles L211-7 et L211-23 du Code du tourisme, actualisé au 1er juillet 2018 et aux dispositions des articles R211-1 à R211-40 du même code fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours.

## PARTICIPATION FINANCIERE :

### **La participation financière COMPREND (cas général) :**

- ✓ Le transport aller et retour en car, depuis les points de rendez-vous (Annecy, La Roche-sur Foron). Nous nous réservons le droit d'adapter les points de rendez-vous en fonction des inscriptions.
- ✓ Les taxes de séjour obligatoires.
- ✓ Le logement au Sanctuaire de La Salette.
- ✓ La pension complète : du dîner du 15 octobre au repas de midi du 17 octobre 2025.
- ✓ Les frais généraux d'inscription, de réservation et d'animation.
- ✓ Assurances : garantie financière, responsabilité civile professionnelle, assistance.

### **La participation financière NE COMPREND PAS :**

- ✓ Les pré et post acheminements aux différents points de rendez-vous au départ et au retour du pèlerinage (point de ramassage et de dépose des cars dans le Diocèse à Annecy et La Roche-sur-Foron)
- ✓ Le déjeuner du 1er jour (aller) : prévoir un repas tiré des sacs
- ✓ Les boissons, les extras et les dépenses personnelles
- ✓ Les pourboires, dons et quêtes
- ✓ Les frais de voyages supplémentaires en cas de retard aux points de rendez-vous (aller comme retour)

- ✓ Toutes prestations non mentionnées dans le programme ou dans la rubrique « comprenant » ci-dessus

## **HEBERGEMENTS :**

**Chambre partagée 280 € / chambre individuelle 320 €  
Mineur chambre partagée : 250 €**

Chambre individuelle, ou « à partager », votre choix est à préciser lors de l'inscription.  
**Attention, si finalement la personne ne peut pas partager votre chambre, le supplément chambre individuelle vous sera facturé quand même (+ 40 €).**

**IMPORTANT : Les enfants sont sous la responsabilité des parents ou adultes qui les accompagnent durant toute la durée du pèlerinage y compris pendant les repas et durant les activités proposées**

## **INSCRIPTIONS :**

Les inscriptions sont ouvertes sur internet du 04 juillet au 2025 au 20 septembre 2025 .

Il est également possible de s'inscrire avec un bulletin rempli de façon exhaustive complété et retourné à la direction des pèlerinages avant le 20 septembre 2025.

En plus, **pour les mineurs** non accompagnés de leurs parents :

- **une autorisation parentale signée des deux parents**
- **une fiche sanitaire de liaison**
- **une fiche de renseignement**

Le règlement doit être soldé avant le 15 septembre 2025. Il peut se composer de différents moyens de paiement :

- En ligne par Carte Bancaire (possibilité de paiement en 2 fois sans frais)
- Par chèque en une seule fois
- Par virement

# **DESISTEMENT / ANNULATION / REMBOURSEMENT**

**En cas de désistement**, nous prévenir au plus vite.

**En cas de retard** au point de ramassage prévu, aucun remboursement ne pourra être effectué. S'il le souhaite, le pèlerin pourra rejoindre La Salette par ses propres moyens.

## **Conditions d'annulation :**

Annulation pour raison personnelle : aucun remboursement

Annulation pour raison médicale avec justificatif : fournir un certificat médical. Les frais de gestion de 80 € seront retenus, le reste sera remboursé

# **ANNULATION DU PELERINAGE**

Si le nombre des inscrits est inférieur à 40 personnes le Service Pèlerinage se réserve le droit d'annuler le Pèlerinage et de rembourser les sommes engagées par les pèlerins.

# **INSCRIPTIONS - CONTACTS :**

## **Service des pèlerinages**

Maison diocésaine – 4 avenue de la visitation BP 144 74 004 Annecy cedex  
Responsable Diocésaine des pèlerinages – Sandrine Grosset-Janin - 07 76 32 43 13  
[pelerinages@diocese-annecy.fr](mailto:pelerinages@diocese-annecy.fr)